



BADMINTON CLUB GUERETOIS

----- REGLEMENT INTERIEUR



DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Le règlement intérieur est une nécessité légale qui régit la vie associative du club en respectant les principes statutaires.

Article 2 : Formalités d'inscription

Toute personne désirant s'inscrire au club du BCG peut bénéficier de 3 séances d'essai gratuites.

A la suite des ces 3 séances, il faudra se licencier soit en ligne sur MyFFBaD ou en complétant un dossier papier (remis sous enveloppe)

Le club du BCG se réserve le droit de refuser l'accès au club si ces documents ne sont pas fournis.

Article 3 : Lieux et horaires

Les différents lieux, horaires et nature des séances (jeu libre ou séances encadrées) sont indiquées dans le livret d'accueil et doivent être respectés.

Concernant les séances encadrées et par respect des entraîneurs et des partenaires de jeu, il est demandé aux joueurs d'arriver à l'heure et de suivre les directives du responsable de l'entraînement.

Article 4 : Respect des structures et du matériel

Les gymnases et les créneaux sont mis à la disposition du club par la Mairie de GUERET. Il est impératif de respecter les locaux, que ce soit la salle ainsi que tout ce qu'elle contient, les vestiaires et les sanitaires. Tout manquement sera passible de sanctions.

La salle doit également être remise en état à la fin de la séance (rangement du matériel, ramassage des volants usagés ou tout autre détritus et passage du balai)

La mise en place et le rangement de la salle et du matériel (poteaux et filets) sont l'affaire de tous. Le club attend de la bonne volonté et du civisme de chacun des licenciés.

Article 5 : Prêt de matériel

Chaque licencié doit posséder son propre matériel (raquette et volants). Cependant, en début de saison et pour les débutants, le club met à disposition des raquettes.

Le joueur est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié par le club.

Les volants sont à la charge des joueurs. Le club propose des boîtes de volants à des tarifs préférentiels (voir livret d'accueil).

Article 6 : Tenue

Une tenue respectant le règlement FFBaD et permettant la pratique sportive est exigée, en particulier des chaussures de sport propres (réservées à un usage en salle).

Article 7 : Déroulement des séances

Dans le cas des séances encadrées par un entraîneur, c'est ce dernier qui planifie et dirige la séance.

Dans le cas des séances « jeu libre », le responsable de séance veille à son bon déroulement. Les joueurs ne doivent pas monopoliser les terrains et un système de rotation sera assuré afin que tout le monde puisse pratiquer le badminton.

Article 8 : Tournois

Les inscriptions aux différents tournois s'effectuent individuellement via le site Badnet.

Toute autre modalité d'inscription doit être soumise exceptionnellement au responsable de l'inscription aux tournois qui appréciera la suite à y réserver.

Toute absence d'un joueur inscrit à un tournoi doit être justifiée (certificat médical).

Les joueurs porteront si possible le maillot du club.

Article 9 : Tournois du BCG

Les joueurs inscrits aux tournois organisés par le BCG, dont l'inscription est prise en charge par le club, sont tenus de participer à leur bon déroulement, sur la base du bénévolat, en faisant partie du comité d'organisation (buvette, achalandage de la buvette, table de marque, accueil, mis en place et rangement de la salle...)

Article 10 : Interclubs

La participation aux interclubs est ouverte à tous et n'est pas obligatoire.

Il est demandé aux joueurs voulant y participer de se faire connaître en début de saison auprès des encadrants du club.

Il est demandé aux joueurs participant aux interclubs de respecter leur engagement en se rendant disponible tout au long de la saison pour jouer les rencontres.

Les joueurs porteront si possible le maillot du club.

Article 11 : Sanctions

Tout mauvais comportement d'un licencié pourra être passible d'une sanction prise sur décision du comité directeur.

Article 12 : Droit à l'image

Vous nous autorisez à utiliser des photos ou vidéos en vue de promouvoir les activités du club.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX MINEURS

Article 12 : Autorisation parentale

La participation des mineurs à des tournois ou autres manifestations organisées par le club ne peut se faire qu'avec l'autorisation des parents ou responsable légal.

Article 13 : Encadrement

Les responsables des séances encadrées reçoivent les mineurs dans l'enceinte des gymnases aux horaires fixés en début de saison.

Le responsable légal de chaque mineur est tenu de se présenter dans l'enceinte des gymnases pour accompagner **ET** récupérer les mineurs immédiatement après la fin de la séance.

La responsabilité des encadrants se limite aux horaires d'entraînement et à l'enceinte des gymnases.

Article 14 : Absence

Les parents doivent prévenir les responsables des séances encadrées de l'absence de leur enfant mineur préalablement à chaque séance de badminton, sauf en cas de force majeure.

Article 15 : Tournois

Les inscriptions aux différents tournois s'effectuent individuellement via le site Badnet sous couvert des parents ou du responsable légal. Dans ce cas, il est demandé d'en informer le club.

Les mineurs, participant à des compétitions doivent respecter les consignes données par les responsables chargés de l'encadrement.

Toute absence d'un joueur inscrit à un tournoi doit être justifiée (certificat médical). En l'absence de justificatif, le club se réserve le droit de demander le remboursement de l'inscription au joueur en cause lorsque cette dernière avait été prise en charge par le club.

Date :

Nom et signature du licencié ou du responsable légal :